



Ce mois-ci,
en commission ...

Etant donné l'afflux des réformes en cours, le rythme sera soutenu d'ici l'été... Nous venons d'examiner le projet de loi qui a notamment pour objet de définir un nouveau mode de scrutin pour les futurs conseillers départementaux (2e lecture) ainsi que la proposition de loi (rejetée) visant à rétablir une circonscription unique pour l'élection européenne.

Vont suivre, prochainement, un texte qui modifie la composition de l'Assemblée des Français de l'étranger et un autre portant amnistie des faits commis à l'occasion de mouvements sociaux. Actuellement discuté au Sénat, le projet de loi sur le mariage pour tous va de son côté revenir fin avril à l'Assemblée en deuxième lecture.

Enfin, nous aurons à nous pencher sur le cumul des mandats, puis sur l'acte III de la décentralisation et sur les quatre textes déposés par le Gouvernement tendant à réformer la Constitution. Et comme la tradition veut que le rapporteur soit le président de la commission... !

Jean-Jacques

URVOAS

• Député
du Finistère

• Président de la commission des Lois constitutionnelles,
de la Législation et de l'Administration générale
de la République



Ce mois-ci,
dans l'hémicycle ...

L'Assemblée a adopté en première lecture, le 19 mars dernier, le projet de loi pour la refondation de l'école. Un texte attendu, qui constitue une première étape dans le processus de reconstruction de notre système éducatif de la maternelle à l'université.

J'en retiens notamment la concrétisation de la promesse du Président de la République de créer 60 000 postes dans l'Education nationale sur cinq ans, mais aussi la réinstauration dès la rentrée 2013 d'une formation des enseignants par le truchement des Ecoles supérieures du professorat et, enfin, la priorité donnée au primaire au moyen du renforcement de la scolarisation des moins de trois ans (enjeu crucial en Bretagne) et du dispositif « Plus de maîtres que de classes »...

Selon l'heureuse formule d'un de mes collègues, ce projet de loi ne nous propose pas du sang et des larmes, mais du sens et des armes. Une approche qui rassérène dans le contexte si difficile que nous connaissons !



Ce mois-ci,
en Cornouaille ...



RÉFORME DU MARCHÉ DU TRAVAIL L'inquiétude du groupe Verlingue

Le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi, fruit de l'accord national interprofessionnel (ANI) signé le 11 janvier 2013, est actuellement examiné à l'Assemblée. Il prévoit entre autres la **généralisation progressive de la complémentaire santé des salariés** d'ici le 1er janvier 2016. Un objectif fort louable, bien sûr. Mais alors que l'ANI affirmait le principe d'une liberté de choix de l'organisme assureur pour les entreprises, le texte de loi, lui, réintroduit une **clause de désignation dans les accords de branche**.

Selon la société de courtage Verlingue, basée à Quimper, l'application d'une telle clause **renforcerait encore le monopole des institutions de prévoyance** au détriment des assurances et mutuelles. Rien qu'en Cornouaille, **des centaines d'emplois seraient ainsi menacés**. Je ne cesse donc d'intervenir auprès du Gouvernement, lui demandant de **rétablir le libre choix de l'organisme assureur**, conformément au texte signé par les partenaires sociaux.

Et demain, vous en entendrez parler...

L'affaire suscite un vif émoi en Bretagne : **la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires** ne figure pas parmi les dispositions intégrées au « paquet » des textes de loi portant réforme de la Constitution, dont l'examen est prévu ce printemps.

Ainsi que l'a notamment relaté Le Monde, le Conseil d'Etat a en effet considéré qu'une telle ratification entrerait « **en contradiction directe** » avec les principes intangibles d'égalité, d'unité du peuple français, d'usage officiel de la langue française et d'absence de sectionnement de la souveraineté nationale. Rien que cela ! Je note avec malice que si le Conseil, dans son avis négatif (déjà...) rendu sur la Charte en 1996, fondait son raisonnement sur l'inconstitutionnalité présumée de la partie III du texte, il l'appuie cette fois-ci sur celle de son préambule et de sa partie II. **La continuité dans ses positions de rejet n'a d'égal que l'inconstance des arguments destinés à les justifier !**

En dépit de cette nouvelle embuche, **ma détermination sur ce dossier reste intacte** et je la sais partagée par l'ensemble des 21 députés PS bretons. La ratification de la Charte constitue un engagement présidentiel et je vais agir pour qu'il soit tenu. **Des initiatives seront prises en ce sens dans les mois qui viennent.**



Contacts et Secrétariat

8/10, Place de la Tourbie - 29000 Quimper
Tél. : 02 98 95 69 80 - Fax. : 02 98 95 01 30
Mail : contact@urvoas.org
Blog personnel : www.urvoas.org
Twitter : @JJUurvoas

Mes collaborateurs

À Quimper, le secrétariat est assuré par **Morgane Conan**,
Renée Fily s'occupe des interventions individuelles :
renee.fily@urvoas.org,

Alain Tanguy des dossiers de la circonscription (syndicats, associations, collectivités) :
alain.tanguy@urvoas.org

À Paris, **Anne Wurtz** prépare et suit les débats de la commission des Lois :
awurtz@assemblee-nationale.fr